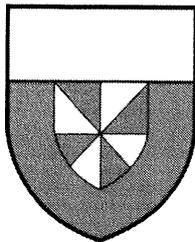


CHESEAUX
sur Lausanne



Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 8 octobre 2019

- Président :** HAUERT Stéphane
- Excusés :** GYGAX Frédéric, HEGY Séverine, MERCURI Salvatore, PEGUIRON Annick, ROCHAT Kim, WIRTHS Damien, ZIMMERMANN Pierre-Yves
- Absents :** ARICO Gianni, DI FEDERICO Sébastien, MARCHAND Gisèle, MILLIoud Eric, PACHE Jacques, SFEZ Arié, ZEQUIRI Medi

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 juin 2019.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentation de M. Sylvain Viredaz, pour le PSIG, en remplacement de Mme Martine Lob, conseillère sortante.
- 6) Préavis 38/2019 « Règlement du personnel communal ».
- 7) Préavis 39/2019 « Arrêté d'imposition 2020-2021 ».
- 8) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Le Président salue le public ainsi que M. Yann Glayre, Député du Grand Conseil, lequel nous fait une nouvelle fois l'honneur de sa présence.

M. Stéphane Hauert, Président, a reçu la démission de Mme Gisèle Marchand et fait lecture dudit courrier. Le Président remercie la démissionnaire et lui présente tous ses vœux de santé.

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 juin 2019

Le Président demande quelques corrections, à savoir :

- page 4 - point 13 : sous décision il faut lire « élu tacitement » ;
- page 5 – 2ème paragraphe, 4ème ligne : « ce sont 850 habitants supplémentaires d'ici 2025, soit une centaine d'élèves supplémentaires (...) »
- Page 7 point 17 : le titre du point traite du rapport de gestion 2018 et non 2019 ; au 2ème paragraphe de ce point, dernière ligne, il faut lire : « .. libère la commission de gestion de son mandat.. » et non « ... libère la commission de son montant... ».

- **Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.**

1) Adoption de l'ordre du jour

Le Président indique que M. Emile Joyet, de l'Entente, souhaite apporter une modification à l'ordre du jour.

M. Emile Joyet demande l'adjonction d'un point à l'ordre du jour dont l'intitulé serait « non acceptation de la 5G dans les périmètres scolaires et au centre du village ».

Après discussion, M. Emile Joyet accepte de traiter ce sujet dans le cadre des divers.

Aucune autre demande de modification ni adjonction n'est demandée.

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

2) Communications du Président

M. Stéphane Hauert, Président, signale que le bureau n'a pas fonctionné depuis le dernier Conseil.

Le Président indique avoir participé avec Mmes Patricia Rodrigues et Patricia Alvarez à une soirée d'informations sur Votelec en prévision des élections du 20 octobre prochain.

En qualité de Président, M. Stéphane Hauert indique avoir participé à diverses manifestations, soit :

- Fête du 1^{er} août 2019 ; il a pu de ce fait constater que la sonorisation a bien fonctionné contrairement à l'année dernière.
- La manifestation d'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse 2020 afin d'accompagner les deux élèves qui ont été désignés pour porter le drapeau aux couleurs de la commune et ramener le drapeau des JOJ 2020.
- Les soirées des nouveaux citoyens et la réception des nouveaux habitants, 90 personnes inscrites avec les enfants ; il remercie la Municipalité pour l'organisation de l'apéritif.

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, informe l'assemblée que le nouveau site Internet officiel de la Commune a été mis en ligne. Il doit encore être complété, notamment par l'intranet à l'usage du Conseil. Le Syndic remercie chacun et chacune de faire remonter au greffe les éventuelles remarques ou demandes de modifications.

M. Louis Savary, Syndic, relève que la Municipalité a entendu les craintes de certaines personnes concernant l'installation d'antennes 5G Derrière-la-Ville. Pour sensibiliser l'opérateur de télécommunication sur les sites scolaires, un courrier a été adressé à Swisscomm demandant la suspension d'un éventuel développement de la 5G à cet endroit jusqu'à ce que le groupe de travail fédéral ait publié son rapport portant sur les valeurs limites de rayonnement et les méthodes de mesure relatives à la 5G.

M. Louis Savary, Syndic, signale que l'extension de la ligne 54 des TL sera mise en service le 15 décembre 2019, avec une inauguration le 14 décembre 2019 à Morrens avec la participation des Communes concernées, à savoir Le Mont-sur-Lausanne, Cugy, Morrens et Cheseaux. Les conseillers communaux de ces communes sont invités à y participer ; de plus amples informations seront transmises en temps utile.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, complète en signalant qu'en prévision de la mise en service de la ligne 54, des travaux devront être encore entrepris le 21 octobre prochain dans le by-pass.

Mme Martine Lob, Municipale, signale que l'installation du nouvel éclairage public est terminée ; il faut compter environ trois jours pour que les adaptations soient faites au niveau de la luminosité. Trois tranches horaires sont prévues, soit à la tombée de la nuit un éclairage à 100 %, dès 20 :00 à 50 % et dès 22 :00 à 25%. Une fois ces trois jours passés, toutes remarques pourront être adressées à la Municipalité pour rectification.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, indique que la Chamberonne vient de passer la barre des 900 élèves ; une salle est encore libre au Marais du Billet qui ne va pas le rester très longtemps, d'où l'urgence de la construction du nouveau collège. Mme Jacqueline Dieperink Municipale, signale que la garderie accueille une centaine d'enfants, dont 90 de Cheseaux, l'UAPE 138 enfants dont 131 de Cheseaux et l'APEMS de Sullens accueille 52 enfants actuellement.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, remercie les sociétés locales qui se sont investies dans le cadre de Festi'Vernand. Elle adresse également ses remerciements aux employés communaux qui ont travaillé avant, pendant et après, ainsi qu'à ses collègues notamment M. Serge Sandoz et Mme Martine Lob qui ont fonctionné au comité de pilotage.

4) Informations régionales

La parole n'est pas demandée.

5) Assermentation de M. Sylvain Viredaz, pour le PSIG, en remplacement de Mme Martine Lob, conseillère sortante

M. Sylvain Viredaz est âgé de 30 ans, né à Lausanne, et vit depuis 7 ½ ans à Cheseaux ; il est ingénieur en énergie ; anciennement musicien professionnel.

6) Préavis 38/2019 « Règlement du personnel communal »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad'hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Yves-Marie Hostettler fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent d'adopter le nouveau règlement du personnel communal et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Stéphane Hauert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Louis Savary, Syndic, signale que l'actuel règlement du personnel a été adopté en septembre 1996 et approuvé par le Conseil d'état en janvier 1997, avec un statut de fonctionnaire. Cependant, dans notre commune, il y a plus de 15 ans que ces dispositions ne sont plus appliquées et que des contrats de travail sont signés par les deux parties. Il convient donc d'adapter les conditions à l'évolution de la société. Le but est de maintenir des places de travail attractives. Le travail s'est fait à l'interne avec consultation des chefs de service et soumission à un spécialiste des ressources humaines ; chaque membre du personnel a pu en prendre connaissance et faire des commentaires. L'échelle des salaires a maintenant 28 classes dégressives en trois paliers. Chaque fonction est attribuée à trois classes de salaire ; le passage d'une classe à l'autre est soumis à la Municipalité. Les salaires sont augmentés de 5 % ce qui n'a pas été fait depuis 2008. Avec ces ajustements, la moyenne des salaires avec les autres communes semblables à Cheseaux est maintenue.

M. Jean-Luc Matthey relève que le règlement est très bien fait et que la commune se montre généreuse car il n'est pas courant qu'un employeur augmente le salaire et baisse le temps de travail en même temps. Pour ce qui est du congé paternité proposé de dix jours, pour être en adéquation avec son temps, il aurait été judicieux de monter ce nombre à vingt jours ; l'objection du fait qu'il est difficile de trouver un remplacement ne peut pas s'appliquer, car l'absence peut se planifier à l'avance, contrairement à une absence pour maladie. Pour sa part, il invite l'assemblée à accepter ce règlement.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe à la lecture des titres de chapitre et passe au vote.

- **Le préavis 38/2019 est adopté à l'unanimité**

7) Préavis 39/2019 « Arrêté d'imposition 2020-2021 »

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Thierry Auberson fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent d'approuver l'arrêté d'imposition 2020-2021 tel que présenté et de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.

M. Stéphane Hauert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Louis Savary, Syndic, rappelle que l'année dernière un arrêt d'imposition 2019-2020 avait été accepté par le Conseil avec un taux d'imposition à 74.5. Suite à un accord entre le Canton et les associations des communes, le Canton va reprendre en 2020 l'entier de la part communale du financement de l'aide et des soins à domicile. Dans ce cadre, le Canton indique qu'il va augmenter le taux cantonale de 1.5 % en 2020 (de 154.5 à 156) et qu'il demande si possible aux communes de baisser leur taux de 1.5 points pour respecter la neutralité fiscale vis-à-vis du contribuable. Devant cette situation, et vu l'état actuel des finances communales, la Municipalité n'avait pas de raison de ne pas proposer cette baisse du taux communal. Toutefois, si l'évolution des finances communales n'était pas conforme aux prévisions et allait vers une détérioration, il serait possible de revenir en 2020 avec une nouvelle proposition pour 2021, ceci en gardant à l'esprit que la nouvelle péréquation intercommunale pourrait entrer en force le 1^{er} janvier 2022 et demanderait une nouvelle évaluation complète des taux d'imposition.

Le Président annonce avoir reçu un amendement pour ce préavis et passe la parole à Mme Giuseppa Sicuro.

Mme Giuseppa Sicuro après explications, lesquelles sont jointes au présent procès-verbal, dépose l'amendement suivant :

- Arrêté d'imposition 2020 – préavis 39/2019 – *en lieu et place de « Arrêté d'imposition 2020-2021 – préavis 39/2019 »*.
Chapitre 1 « introduction » 4^{ème} ligne =>2020 - *en lieu et place de « 2020 et 2021 »*.
Chapitre 5 « Proposition pour l'arrêté d'imposition 2020 » - *en lieu et place de « Proposition pour l'arrêté d'imposition 2020-2021 »*
Chapitre 6 « Conclusion » ligne 2=> « de bien vouloir approuver l'arrêté d'imposition 2020 » - *en lieu et place de « bien vouloir approuver l'arrêté d'imposition 2020-2021 »*
Chapitre « Décide » « d'approuver l'arrêté d'imposition 2020 tel que présenté » - *en lieu et place de « d'approuver l'arrêté d'imposition 2020-2021 tel que présenté »*

M. Louis Savary, Syndic, relève qu'il est important aujourd'hui que les conditions demandées par l'Etat de baisser les impôts pour 2020 soient respectées ; pour 2021 il s'agit d'une année de transition, car une bascule aura lieu en janvier 2022 avec la reprise de la facture sociale dans les comptes du Canton. Si cet amendement était accepté, la Municipalité pourrait vivre avec, il faudra simplement revenir l'année prochaine pour faire la même demande. Comme indiqué précédemment, si en cours d'année il était constaté que les prévisions budgétaires ne se faisaient pas, une nouvelle demande serait déposée pour augmenter ce taux.

M. Stéphane Hauert, Président, demande si un membre de la commission des finances souhaite intervenir.

M. Thierry Auberson signale que cette discussion a eu lieu au sein de la Commission des finances et insiste sur les dernières paroles du Syndic. Il fait remarquer qu'un événement spécifique a obligé la Municipalité à présenter un nouveau préavis, donc ce n'est pas parce qu'un arrêté d'imposition est accepté sur deux ans qu'il ne sera pas possible de le modifier au bout d'une année.

M. Stéphane Hauert, Président, ouvre la discussion concernant l'amendement.

M. Bruno Cantin constate que la dette de CHF 2'614.00 par habitant en 2018, même si elle augmente, est raisonnable, ceci d'autant plus que les taux d'intérêt sont bas. De plus, sur cinquante communes il n'y a que sept communes qui ont des taux plus élevés que Cheseaux. Pour sa part, il propose de rester à la solution proposée par la Municipalité.

Mme Liliane Annen précise que la dette s'élève à CHF 11'250'000 et que le seuil critique serait de 30 millions. La commune a de quoi voir venir et ceci même avec les dépenses liées au nouveau collège ; aucun souci n'est à prévoir pour pouvoir assumer les intérêts d'un nouveau prêt si nécessaire. Mme Liliane Annen va adopter le préavis pour les deux ans, d'autant plus que nous pourrions y revenir s'il y avait des éléments le nécessitant.

M. Antoine Müller salue la proposition de la Municipalité de proposer cette baisse, dans différentes communes cette voie n'est pas suivie. La dernière intervention le conforte ainsi que le fait qu'il y a la possibilité de revenir avec une nouvelle proposition si nécessaire et dans ce sens, il indique faire suffisamment confiance à la Municipalité pour saisir cette opportunité. Il va donc dans le sens de la Municipalité et la soutient.

Le Président passe au vote concernant l'acceptation de l'amendement.

- **L'amendement proposé par Mme Giuseppa Sicuro est refusé avec 6 avis "pour" et 4 abstentions.**

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 39/2019 est accepté à l'unanimité avec trois avis contraires.**

8) Divers et propositions individuelles

M. Emile Joyet tient à dire non à l'installation de la 5G au centre du village et aux alentours des zones scolaires. Les opérateurs sont nettement plus forts que les communes, cantons et confédération. Il tient à remercier la Municipalité d'avoir écrit à Swisscom pour tenter de suspendre les installations de la 5G, mais signale qu'une même lettre aurait dû être envoyée à Sunrise et Salt, car il n'y a pas que Swisscom qui est intéressée. Ici on ne parle plus de politique, mais de nos enfants, qui sont notre futur. Dans vingt ou trente ans ils diront que nous savions et que nous n'avons rien fait, raison pour laquelle il est impératif que nous fassions quelque chose. M. Emile Joyet pense qu'il ne faut pas toujours croire ce que les grandes maisons veulent nous faire croire et les laisser nous mettre devant le fait accompli. Pour sa part, Il est allé manifester à Berne et indique avoir été touché personnellement par les ondes et, de ce fait, sait de quoi il parle. Il faut faire opposition pour ne pas laisser introduire la 5G. M. Emile Joyet fait lecture d'une partie d'un brevet déposé en 2003 par Swisscom : « ...avec comme but de réduire « l'influence de l'électro smog sur le corps humain, un problème connu » dans les réseaux locaux sans fils. « Lorsque, par exemple, des cellules sanguines humaines sont irradiées par les champs électromagnétiques, des dommages clairs du matériel héréditaire ont été démontrés et il y a des indications d'un risque accru de cancer »¹. En conséquence, même Swisscom sait et avoue connaître les risques. De plus, en passant de la 4G à la 5G tout le matériel existant devra être détruit d'où un accroissement des déchets. M. Emile Joyet indique que c'est son combat, mais peut-être pas celui de tout le monde ; pour sa part, il dit ne plus risquer grand chose, mais les jeunes oui ; il espère donc que ses paroles toucheront les papas, les mamans, les grands-parents. Cette technologie n'est pas maîtrisée et nous n'avons aucun recul sur les effets réels ; les associations de médecins suisses sont également contre. Beaucoup de gens commencent à ouvrir les yeux.

M. Basile Monnier relève que les grilles d'évacuation des eaux en cas de pluie à la gare du LEB sont juste suffisantes et devraient être mieux entretenues.

M. Pierre Hämmerli en prend note.

M. Bruno Cantin relève que les canalisations du quartier Champ-Pamont ont sauté ; celles-ci datent de 40 ans ; il demande si elles sont encore en état. Est-ce que l'entier du réseau de la commune est sous contrôle ? Quelles sont nos relations avec le service des eaux ?

M. Louis Savary, Syndic, répond que la commune a vendu en son temps le réseau d'eau à la ville de Lausanne. Depuis lors, c'est le Service des eaux qui gère le réseau de manière indépendante et décide quels travaux et quels entretiens sont faits. La Municipalité n'a rien à dire et ne peut que signaler les défauts qui surviennent. Il y a effectivement eu deux ruptures à Champ-Pamont, qui ont nécessité une réfection sur le chemin communal, les coûts sont pris en charge ; la commune en a profité pour rénover le triangle routier et a contribué à la partie considérée comme non endommagée par l'assurance.

M. Jean-Luc Matthey souligne qu'il y a un problème à la route d'Yverdon en direction d'Etagnières à la suite du déplacement d'une place de parc sur le côté gauche ; si de gros véhicules y stationnent, cela bouche la visibilité du passage pour piétons, avec un risque de voir les piétons au dernier moment. Cette place de parc ne pourrait-elle pas être déplacée plus loin ?

M. Louis Savary, Syndic, signale que la modification de l'aménagement de cette route a été faite en vue de l'introduction de la ligne TL 54 sur demande des TL, permettant ainsi aux bus de circuler dans de bonnes conditions. Le danger par rapport aux piétons va être signalé à notre responsable de la police pour lui demander de vérifier le degré de dangerosité.

M. Jean-Dominique Decotignie intervient suite à un article de la Rts de ce jour portant sur un fongicide (chlorothalonil) qui aurait été détecté dans l'eau du robinet de plusieurs communes et Cheseaux serait concernée. Est-ce que la Municipalité est au courant ?

M. Louis Savary, Syndic, en prend note et va se renseigner.

Mme Giuseppa Sicuro indique que la semaine dernière elle a eu la mauvaise idée de se rendre à Lausanne en LEB ; le retour a été difficile suite à des retards et suppressions de trains. Une discussion informelle s'en suit.

M. Rodolphe Mäusli, pour remettre l'église au milieu du village relève que les problèmes liés à l'exploitation du LEB n'ont pas forcément leur place au sein d'un conseil communal. Oui, il y a des aspects problématiques ainsi que du côté des TL. Mme Nuria Gorrite, Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines, surveille déjà la situation.

M. Louis Savary, Syndic, confirme effectivement que la commune n'a pas de possibilité directe d'intervenir dans le fonctionnement du LEB, elle ne peut que relayer les doléances.

Mme Catherine Prudhomme indique ne pas avoir reçu le dernier Crieur ; la Poste n'a le lui a pas distribué car elle a l'autocollant pas de pub.

¹ <http://www.pierredubochet.ch/swisscom---l-effet-de-genotoxicite-peut-etre-non-thermal.html>

M. Raoul Thonney revient sur le taux d'imposition et pense personnellement que le Canton est gagnant avec l'augmentation de 1.5 % sur 154.5 alors que pour notre commune c'est 1.5 % sur 74.5.

M. Jean-Dominique Decotignie indique qu'il s'agit de point d'impôt et la compensation est correcte et équitable.

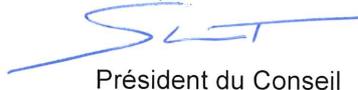
Mme Giuseppa Sicuro, vu que les finances sont bonnes, demande si les ronds-points du village ne pourraient pas être embellis avec des fleurs ou autres.

M. Thierry Auberson indique qu'il trouve le nouveau site Internet de la commune moderne, avec de superbes photos ; la réservation en ligne des différents locaux et salles peut se faire par un calendrier avec une simplicité enfantine. Il remercie pour le travail effectué.

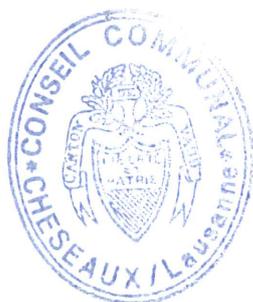
M. Emile Joyet souhaite émettre le vœu que la Municipalité adresse à Sunrise et Salt le même courrier que celui envoyé à Swisscom.

M. Frédéric Briguet a constaté lors des festivités du 1^{er} août que des vésuves et pétards étaient jetés sur le terrain de jeux du Maret du Billet, ce qui occasionne des dégâts. Des dispositions devraient être prises pour l'année prochaine en mettant par exemple des barrières.

Stéphane Hauert



Président du Conseil



Patricia Alvarez



Secrétaire du Conseil

Annexe : ment.

Séance levée à 21.55
Cheseaux, le 12 octobre 2019

Prochaines séances :
Mardi 5 novembre 2019
Mardi 10 décembre 2019

Amendement

OBJET CONCERNÉ PAR L'AMENDEMENT :

ARRETE D'IMPOSITION 2020-2021 – PREAVIS N° 39/2019

DÉVELOPPEMENT DE L'AMENDEMENT :

La Municipalité propose de baisser le taux d'imposition communal pour 2020 et 2021 de 1,5 points suite à la reprise par le canton du financement de l'aide et des soins à domiciles (AVASAD) préalablement payée par la commune. De ce fait, le canton augmente le taux d'imposition de 1,5 points pour 2020 mais dès 2021 ce même taux d'imposition est réduit de 1 point.

L'accord entre Canton-Communes souhaiterait une neutralité fiscale pour tous les contribuables pour l'année fiscale 2020, mais rien n'est stipulé, discuté ou convenu pour 2021 dans cet accord.

- Certes les finances dans la commune de Cheseaux jusqu'à fin 2018 se portent bien, on pourrait également accepter une baisse du taux d'imposition pour 2021, mais c'est notre devoir de rester vigilants car les charges ne cessent d'augmenter et nous ne sommes pas à l'abri d'imprévus. Pour l'historique, je vous rappelle les principaux axes à prendre en considération pour ce préavis :
- L'année 2018 a été clôturée avec un excédent de revenus d'environ CHF 186'000.— et les conclusions du rapport des comptes 2018, Préavis N°36/2019 sont assez explicites, en résumé le résultat est dû essentiellement à la conséquence directe des recettes fiscales supplémentaires, venant de rattrapage d'impôts en matière de bénéfice et de capital de personnes morales, événements ponctuels qui ne sauraient être pérennes.

L'arrêté d'imposition 2019-2020, accepté en 2018, mettait l'accent à la « prudence » quant à la planification financière pour 2019 à 2023 :

- Baisse annuelle des recettes d'impôt, sur les personnes morales, estimée à environ CHF 400'000.— suite à la mise en vigueur de la Réforme de l'imposition des entreprises RIE III vaudoise.
- Augmentation des charges futures due à différents reports de charges des collectivités publiques de droit supérieur sur les communes – comme la facture sociale, la réforme sur la péréquation intercommunale et policière.
- De plus, nous devons répondre à l'augmentation de la population et faire face ces prochaines années au financement d'importantes dépenses d'investissements, telles que construction de nouvelles infrastructures scolaires, adaptation et entretiens des infrastructures routières, réfection des canalisations. Ces investissements sont budgétisés à environ 20 millions et nous disposons que de 10 millions de liquidités, il va de soi qu'un financement par emprunt sera nécessaire, ce qui fera passer probablement la dette par habitant de CHF 2'614.— en 2018 à environ CH 5'000.— dès les investissements réalisés, la commune passera d'un indicateur « à faible endettement » à indicateur « à fort endettement ».
- Des plus-values de ces investissements ne sont pas non plus à exclure.

CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX – AMENDEMENT

- Le budget 2019 – Préavis 28/2018 a été accepté avec un excédent de charges, en d'autres termes, avec une perte d'environ CHF 300'000.— pour 2019 et les prévisions pour 2020 ne semblent pas être meilleures, si nous acceptons également une baisse d'impôt pour 2021, les seuls gagnants seront les contribuables, puisqu'ils bénéficieront de la baisse d'impôt cantonal et communal pendant deux ans, avec une hausse du pouvoir d'achat en 2021 puisque le canton aura baissé les impôts de 1 point.

Grâce à cette suppression de la charge du financement de l'aide et des soins à domicile (AVASAD) qui sera transférée au canton dès 2020 et qui se chiffre annuellement à CHF 414'000.—selon BU 2019, nous pourrions espérer à un résultat d'exercice positif en fin d'année et ainsi continuer à garantir le bon fonctionnement de la commune.

Toutefois, la baisse d'impôt en 2020 proposée par la Municipalité de 1,5 points semble suffisante pour contrebalancer l'augmentation de l'impôt cantonal de 1,5 points, même si une perte sera vraisemblablement enregistrée pour l'exercice 2020. Un retour en 2021 à un taux d'imposition tel que nous le connaissons aujourd'hui me semble tout à fait défendable au vu des planifications d'investissements futurs, le but étant de continuer à garantir la qualité des services aux habitants/contribuables dans la commune de Cheseaux.

La prudence est de mise et la sagesse est la première de toutes les vertus.

En acceptant cet amendement, nous acceptons le préavis mais limitons sa durée seulement pour une année, soit pour 2020. Un autre préavis devant être présenté pour l'arrêté d'imposition de 2021.

AMENDEMENT

J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de soumettre au Conseil les amendements suivants :

ARRETE D'IMPOSITION 2020 – PREAVIS N° 39/2019

EN LIEU ET PLACE DE :

ARRETE D'IMPOSITION 2020-2021 – PREAVIS N° 39/2019

Chapitre 1. « Introduction » 4^{ème} ligne => **2020** en lieu et place de 2020 et 2021

Chapitre 5 « **Proposition pour l'arrêté d'imposition 2020** » en lieu et place « Proposition pour l'arrêté d'imposition 2020-2021 »

Chapitre 6 « Conclusion » ligne 2 => « **de bien vouloir approuver l'arrêté d'imposition 2020** » en lieu et place de « bien vouloir approuver l'arrêté d'imposition 2020-2021 »

Chapitre « Décide » « **d'approuver l'arrêté d'imposition 2020 tel que présenté** » en lieu et place « d'approuver l'arrêté d'imposition 2020-2021 tel que présenté ».

DÉPÔT (SIGNATURE)

Cheseaux-sur-Lausanne, le 3 octobre 2019

Conseillère Communale
Giuseppa Sicuro